

Candidatures masculines et féminines

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 79

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

Elections fédérales

VALAIS

Suffrage féminin

LES CHAMBRES FÉDÉRALES

Au Conseil national
représente le peuple
200 conseillers
(Les électrices ne
peuvent pas participer
à cette élection)

A titre d'exemple,
nombre de conseillers
des cantons suivants

Au Conseil des Etats
représente les cantons
44 conseillers
(Les électrices
participent
à cette élection)

35	Zurich
33	Berne
16	Vaud
10	Genève
5	Neuchâtel
3	Schwyz
2	Unterwald
1	Uri

Chaque canton
envoie 2 députés
au Conseil des Etats

Candidatures masculines et féminines

Les trois candidates au Conseil des Etats, dont vous lirez quelques propos dans cette page, sont présentées par des partis de gauche. Pourquoi donc les autres partis, tant vaudois que genevois, ne présentent-ils pas de candidature féminine ? Il nous a paru équitable de leur permettre de s'exprimer sur ce point, ce qu'ils font, ci-dessous, par la plume du secrétaire du parti libéral, Me Meylan, en plein accord avec M. J.-P. Delamuraz, secrétaire du parti radical-démocratique vaudois.

Les élections fédérales approchent. Sur le plan du Conseil national, régi par le droit public suisse, les femmes n'ont malheureusement pas voix au chapitre. En revanche, s'agissant d'élire les représentants des cantons au Conseil des Etats, c'est le droit public cantonal qui s'applique en sorte que les femmes participent au choix qui sera fait les 28 et 29 octobre prochain. Elles ont d'ailleurs déjà l'habitude de cette situation puisque c'est la troisième fois qu'elle se présente, dans le canton de Vaud en tout cas. Les femmes peuvent non seulement voter, mais encore être candidates. Les partis socialistes de Genève et du canton de Vaud, le parti POP vaudois ont décidé de faire usage de cette faculté et présentent des candidates. En revanche, les partis non marxistes de ces cantons proposent à nouveau aux suffrages du corps électoral des hommes politiques connus. Cette stratégie électorale donne lieu à plusieurs remarques.

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES ETATS ?

Chacun sait que ce conseil représente les intérêts des cantons souverains membres de la Confédération. Dans cette assemblée les députés sont, en quelque sorte, les ambassadeurs des cantons. Or, qui choisit-on pour occuper de telles fonctions, sinon des personnes qui connaissent par le menu les affaires de leur Etat cantonal ? C'est pourquoi

le parti libéral vaudois a décidé de présenter à nouveau la candidature de M. Louis Guisan qui a été de nombreuses années conseiller d'Etat et qui, avant d'accéder au Conseil des Etats, avait fait déjà partie du Conseil national. De son côté, le parti radical vaudois a choisi de proposer au corps électoral la candidature de M. Jean-Pierre Pradervand, actuellement conseiller d'Etat, qui a déjà été conseiller national et qui connaît donc les affaires fédérales.

Il est apparu à ces deux partis qu'il valait mieux confier la défense des intérêts vaudois à Berne à des hommes politiques chevronnés plutôt qu'à des débutants ou à des débutantes. Ce point de vue a été partagé par les partis paysan, artisan et indépendant et chrétien-social vaudois, qui, en conséquence, présentent une liste commune avec les partis auxquels se rattachent ces candidats, radical et libéral.

LES PARTIS RADICAL ET LIBERAL VAUDOIS SONT-ILS HOSTILES PAR PRINCIPE A UNE CANDIDATURE FÉMININE ?
Cette question, certaines se la posent sans doute. Elle mérite une réponse immédiate et négative. Le jour viendra certainement où une femme qui aura été membre de nos diverses autorités cantonales sera présentée aux suffrages du corps électoral. N'est-ce pas, pour ne prendre que ces deux exemples, une radicale qui a été la première femme à participer à l'exécutif de la Ville de Genève ou une libérale qui a été la première femme à assumer une vice-présidence du Conseil communal de Lausanne ?

CANDIDATURES FÉMININES ET SUFFRAGE FÉMININ

Tout ceci est bel et bon, penseront peut-être telles de nos lectrices. Mais envoyer à Berne des femmes témoignera de notre volonté de faire triompher enfin sur le plan suisse le suffrage féminin. Le but recherché est sans doute louable mais on nous permettra de penser que la tactique utilisée n'est pas la bonne. Il s'agit de convaincre nos Confrères et non pas de les prendre de front. Nous pensons que la cause du suffrage féminin sera défendue plus efficacement à Berne par deux conseillers qui sont déjà intervenus en faveur des droits de la femme et qui le feront encore.

UN CHOIX POLITIQUE

Tout ceci nous amène à conclure. Il n'y aura pas, pour les femmes, les 28 et 29 octobre 1967, à élire un homme ou une femme, mais il y aura un choix politique à opérer. Si vous approuvez le programme socialiste ou le programme populiste, vous voterez pour les femmes que ces partis politiques présentent, comme vous avez voté sans doute pour les candidats masculins que ces partis ont pu proposer à vos suffrages en d'autres occasions.

Si, en revanche, vous désapprouvez ces programmes, si vous êtes fidèles à l'initiative privée, aux ententes professionnelles, aux libertés individuelles fondamentales, alors vous voterez pour les candidats au Conseil des Etats présentés par les partis radical, libéral, PAI et chrétien-social vaudois.

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURERIE	
GENÈVE	
Magasins :	
Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44
Magasin et usine :	
Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58
SERVICE A DOMICILE	

En page 6 :

Les candidates

Après les discussions animées du Grand Conseil, concernant la modification d'un article de la Constitution, après l'agitation précédant l'établissement des listes électorales, nous jouissons d'une certaine tranquillité. Serait-ce le calme annonçant la tempête des prochaines élections ?

Nous saisissons l'occasion du répit laissé à la presse pour adresser aux députés les remerciements non seulement de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin, mais de toutes les femmes qui attendaient un geste d'équité.

L'affaire fut menée tambour battant et tout était liquidé en moins de dix minutes. Le Valais, engagé dans une voie nettement progressiste ne pouvait se désister. Les députés de tous les partis ont suivi le mot d'ordre de leurs chefs de files. Sans hésitation, à l'unanimité, ils ont voté en faveur du suffrage féminin.

Nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment de respect à l'égard du seul abstentionniste. Pour oser se singulariser au sein d'une assemblée unanime, pour résister à la pression de son parti, il faut du cran. Cet homme a eu le courage de ses opinions. Le fait est si rare qu'il méritait d'être signalé. Notre admiration est sincère.

La prochaine session verra le même accord. Mais quand il s'agira d'établir le texte même de l'article octroyant le droit de vote aux femmes, les débats seront très nourris et nous

assisterons à des séances peut-être boulevées. L'issue ne fait cependant aucun doute. On ne saurait s'opposer au cours normal des exigences du temps présent.

D'ailleurs, nulle part, à l'étranger, l'entrée des femmes dans la vie publique n'a apporté de changements notables dans l'équilibre des partis. Tout au plus a-t-on pu constater un léger renforcement du centre au détriment de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche. En Italie et en France, ce sont les femmes qui, dans l'immédiat après-guerre, ont donné le coup de barre devant arrêter la montée du communisme vers le pouvoir.

Et en Suisse ? Peu de changements. Dans un canton romand toutefois, un parti, ayant commis l'imprudence de se prononcer formellement contre le suffrage féminin, s'est vu littéralement décimé par les femmes. Il ne se relève qu'avec peine et lentement de ce coup.

On a beaucoup parlé du peu d'intérêt que les femmes portent à la chose publique. La majorité, il est vrai, ne se rend pas aux urnes. Mais, par contre, un petit nombre d'entre elles prennent une part très active à la politique. Ceux qui ont eu le privilège d'entendre Me Kammacher, alors présidente du Grand Conseil de Genève et actuellement candidate au Conseil des Etats, ont pu se rendre compte du nombre et de l'ampleur des initiatives dues aux femmes députées.

Et sait-on que, dans les seules communes de moins de 800 habitants, les Valaisiennes comptent plus de 2000 conseillères communales ?

Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article, avec chiffres à l'appui.

Les candidats au Conseil des Etats

GENÈVE :

- M. Eric Choisy, libéral
- M. Roland Troyon, vigilante
- M. Alfred Borel, radical
- Me Emma Kammacher, socialiste
- M. Théodore de Felice, parti du travail

VAUD :

- M. Louis Guisan, libéral
- M. Jean-Pierre Pradervand, radical
- Mme Isabelle de Dardel, socialiste
- Mlle Antoinette Stauffer, POP

NEUCHÂTEL :

Ce canton n'était pas maintenant ses représentants au Conseil des Etats. L'élection, par le Grand Conseil et non par le peuple, a lieu lors de la première séance de la nouvelle législature. Les conseillers aux Etats neuchâtelois seront désignés en mai 1969. Rappelons qu'en 1965 une femme, Mlle Schweizer, députée, avait été présentée par les socialistes.

Si le Valais entre résolument dans la voie des réformes complètes, il sera le premier dans lequel le suffrage féminin en matière cantonale et communale sera accepté du premier coup par le peuple, sans qu'il soit nécessaire de revenir plusieurs fois à la charge comme ce fut le cas ailleurs.

Son exemple sera, espérons-le, suivi sans retard et l'on pourra finalement introduire le suffrage féminin sur le plan fédéral.

Nous ne serons plus alors un phénomène digne d'être mentionné dans les dictionnaires. Je cite le Larousse, 3 volumes, sorti de presse en 1966 :

« Suisse... Institutions... Les organismes fé-
« déraux sont l'Assemblée fédérale (composée
« d'un Conseil national élu au suffrage uni-
« versel direct et proportionnel, (par les seuls
« citoyens du sexe masculin) et d'un Conseil
« des Etats... »

Nous comptons fermement que la deuxième édition puisse supprimer une particularité aussi peu flatteuse.

Le Valais, le moment venu, saura être à la hauteur de sa réputation.

Renée de Sépibus,
présidente de l'Association valaisanne
pour le suffrage féminin

VAUD

Présidente de la commission de gestion

Cette année, la commission de gestion du Grand Conseil était présidée par Mlle Lili Viret. Les commissaires sont unanimes : la présidente a été très à l'aise dans son rôle. Ses nombreuses et diverses qualités lui ont été fort utiles pour diriger le travail de la commission.

M^{me} Olive Faillettaz-Perrault

Le 29 septembre est décédée subitement, à l'âge de 91 ans, Mme Olive Faillettaz-Perrault, pendant 27 ans collaboratrice attitrée de la « Feuille d'Avis de Vevey », pour toutes les manifestations féminines et féministes de la région ; ce journal a été le premier du canton à accorder une large place à la vie des femmes. Mme Faillettaz a fait son travail avec beaucoup de talent, une constante bonne humeur, un intérêt jamais lassé pour toutes les activités féminines. Elle y renonça quand elle vint se fixer à Lausanne. Dès lors, elle s'installa au « Bleu Léman », l'ancien collège Byron, à Villeneuve, que dirige sa nièce, Mme Doréte Faillettaz. C'est là que Mme et M. Faillettaz fêtèrent, le 18 octobre 1962, leurs soixante ans de mariage.

des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, a exposé chez Valiton, à Lausanne, du 28 septembre au 14 octobre, un bel ensemble de paysages et de portraits de ses collègues peintres, présentant un vif intérêt.

Les paysages ont été rapportés du Portugal, d'Espagne, de l'Inde et quelques-uns des Alpes, ce qui donne un aspect fort original à cette vision. Mme Schneider a été attirée par l'architecture, la couleur subtile de tas de bois, dans un village de nos Alpes ; elle en a tiré des études intéressantes.

Pour la deuxième fois, la section vaudoise des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs, avec le concours de « L'Épreuve », a présenté, dans la claire galerie de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, une magnifique exposition.

Consacrées à la gravure, la lithographie, la pointe sèche, le dessin, 140 œuvres de valeur étaient présentées par une cinquantaine d'artistes qui excellent dans cet art qu'il faut bien se garder de croire mineur. Une gravure sur cuivre, une pointe sèche sont aussi suggestives, si ce n'est plus, qu'une peinture ; elles parlent à l'âme, au cœur et ravissent la vue.

Trois nouvelles diaconesses

Trois diaconesses ont été consacrées le 13 septembre à la chapelle de Saint-Loup. Il s'agit des sœurs Suzanne Guignet, d'Essertes-sur-Oron, à l'hôpital du Locle, Heidi Zehr, de Zurich, à l'hôpital d'Yverdon, et Berthe Wenger, de Peseux, à Mont-Repos, La Neuveville.

Art pictural

Mme Isabel Schneider, qui a été plusieurs années l'excellente présidente de la section vaudoise

Comment voter

La Constitution fédérale laisse aux cantons le soin de choisir le mode d'élection des députés au Conseil des Etats. Dans les cantons de Vaud et de Genève, elle se fait selon

LE SYSTÈME MAJORITAIRE

Voici ce qu'il ne faut pas oublier en accomplissant son devoir civique :

1. Mettre une seule liste dans l'enveloppe. Deux listes non identiques entraînent l'annulation du vote. Par contre, sur la liste choisie, on peut biffer un candidat et écrire un autre nom à la place.

2. Ne voter que pour deux personnes. Automatiquement, à partir du troisième, les noms en surplus sont biffés lors du dépouillement.

3. Le cumul n'est pas admis. Si, sur une liste qui propose M. Tartempion et M. Chose, on biffe le premier et cumule le second (en écrivant une seconde fois M. Chose), celui-ci n'aura tout de même qu'un suffrage.

Si vous êtes empêchée de voter les vendredis, samedi et dimanche, vous pouvez voter par anticipation (à Lausanne, par exemple, dès le 18 octobre). Consultez les avis officiels.